

CD 08

Réorganisation de service : internaliser, oui, mais pas à n'importe quel prix !

#CD08



La Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) prépare une réorganisation du service chargé de l'entretien des locaux du Conseil départemental.

L'objectif affiché est de **mettre fin au recours à des prestataires extérieurs et de réinternaliser les prestations de ménage**, en s'appuyant sur les 22 agents d'entretien actuellement en poste, dont 4 agents composent la brigade mobile de remplacement. Comme toutes les réorganisations proposées: l'objectif principal non affiché est de ne pas remplacer les récents départs en retraite.

Le projet ne prévoit pas de recrutements supplémentaires. Il repose notamment sur le passage des agents « brigadiers » actuellement à 28 heures vers un temps plein à 39 heures, ainsi que sur le redéploiement des personnels sur plusieurs sites.

Sur le principe, la CGT se félicite du retour de ces missions dans le service public. Mais une question demeure : **comment faire davantage avec les mêmes effectifs ?**

Plus de missions, davantage de sites, mais pas davantage d'agents : la charge de travail risque donc de s'intensifier.

Des horaires à revoir... mais pas seulement

La réorganisation prévoit également de modifier les horaires d'intervention afin de respecter le cadre légal concernant notamment l'amplitude de travail et le temps de repos : ce n'était donc pas le cas jusqu'alors !? Les agents de la brigade mobile basculeraient sur un cycle annualisé.

Actuellement, les agents interviennent de **6 h à 10 h, puis de 16 h à 19 h.**

Le projet prévoit de conserver le principe de cette journée coupée, mais avec une reprise avancée à **15 h et une fin à 18 h.**

Pour les agents, une autre organisation serait pourtant possible : **une journée continue de 6 h à 13 h.**

Cette solution permettrait notamment d'éviter le fractionnement de la journée de travail et présenterait un autre avantage très concret : **les agents pourraient réaliser leur travail lorsque les locaux sont réellement disponibles.**

Car avec une intervention de 15 h à 18 h, les agents de ménage seront présents en même temps que les utilisateurs des bureaux.

Comment nettoyer efficacement les escaliers lorsque les agents et les usagers doivent les emprunter simultanément ? Comment assurer un entretien efficace des locaux lorsque ceux-ci sont encore occupés ?

Une journée continue de 6 h à 13 h permettrait au contraire de réaliser une grande partie de l'entretien avant l'arrivée ou pendant la pause déjeuner des autres agents dans des conditions plus efficaces et plus adaptées.

Une qualité de service qui risque de se dégrader

Le nouveau protocole d'entretien prévoit également de réduire le temps consacré à certains sites.

Certaines tâches pourraient ainsi être transférées aux utilisateurs des locaux, comme **le vidage des poubelles dans les bureaux.**

Pour la CGT, cette situation pose question : **réinternaliser les prestations est une bonne chose si cela permet de renforcer le service public. Mais si cette réorganisation conduit à réduire le temps de ménage, à augmenter la mobilité des agents et à transférer certaines tâches aux autres personnels, peut-on réellement parler d'amélioration du service ?**

Oui à la réinternalisation des missions.

Oui à la reconnaissance du travail des agents d'entretien.

Mais pas au prix d'une intensification du travail, d'une dégradation de la qualité du ménage et de conditions de travail détériorées.

Faire mieux avec le service public, oui. Faire toujours plus avec les mêmes agents, non !